



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Action Départementale
Bureau des Installations Classées

Rennes, le 19 juillet 2017

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 19 juillet 2017, le Préfet informe les habitants de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, CHARTRES-DE-BRETAGNE, NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE, qu'une enquête publique sera ouverte du 21 août 2017 (9h00) au 22 septembre 2017 (16h30), sur la demande présentée par RENNES MÉTROPOLE, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une déchetterie située à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- à la mairie de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (version papier et électronique) aux heures suivantes : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h30 à 16h30 ;
- sur les sites internet de la préfecture de Rennes et de la mairie susvisée aux adresses suivantes :
 - <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risque-naturel-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-commune>
 - <http://www.st-jacques.fr>

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de RENNES MÉTROPOLE, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville - CS 20273 - 35207 RENNES CEDEX 2.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées à la mairie de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur,
- par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@st-jacques.fr (en précisant en objet : « Enquête publique – RENNES MÉTROPOLE »).

Monsieur Gérard BESRET, ingénieur territorial en retraite, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, les lundi 21 août 2017 de 9h à 12h, mercredi 23 août de 9h à 12h, mardi 19 septembre de 14h30 à 17h30, vendredi 22 septembre 2017 de 13h30 à 16h30.

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et en mairie de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, ainsi que sur leur site internet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.